

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Septembre 1873.

Chronique générale.

Le ministère des finances prend ses dispositions pour effectuer, non pas à la date précise du 6 septembre, mais dès le 4 septembre, le paiement des 250 millions formant le solde total de la rançon de la France.

Du 15 au 20 septembre, il n'y aura plus un seul soldat allemand sur le sol français, l'Alsace et la Lorraine exceptées, qui feront tôt ou tard l'objet de nos revendications.

**

Nous trouvons dans la *Patrie* ces étonnantes révélations :

« Hier, une réunion privée des membres du conseil municipal appartenant à la gauche a eu lieu dans un local que nous pourrions désigner. La séance a été longue et orageuse. Il a été surtout question du discours de M. de Broglie, qui, sans mécontenter positivement ces messieurs, est cependant loin de les satisfaire.

» A ce propos, un des membres de la réunion, qui ne manque pas de littérature, a cité le vers du bonhomme La Fontaine :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille !

» Bref, il a été décidé que, la République étant en danger, on imiterait l'exemple de MM. Louis Blanc, Quinet, Littré et *tutti quanti*, en adressant aux électeurs un petit manifeste. C'est M. Cantagrel, le trésorier de la souscription du *Corsaire*, qui a été chargé de la rédaction de cette œuvre, qui sera, n'en doutons pas, à la hauteur de celles qui l'ont précédée. Ce manifeste paraîtrait dans les premiers jours de la semaine prochaine, et répétera, il est à peine besoin de le dire, le *delenda Carthago* du parti radical : « Hors » de la dissolution immédiate de l'Assemblée, point de salut ! »

L'*Avenir* dément ces informations.

**

Plusieurs journaux ont annoncé que la police de Vienne (Autriche) avait dû expulser de l'empire autrichien quatorze des ouvriers français délégués par les corporations ouvrières parisiennes et expédiés à l'Exposition universelle viennoise aux frais de la souscription ouverte par le *détunt Corsaire*.

La cause de cette expulsion consisterait dans les menées socialistes auxquelles se seraient livrés ces délégués vis-à-vis des ouvriers viennois, et dans des tentatives de réorganisation des sections de l'Internationale auxquelles ils auraient activement coopéré.

C'est encore l'*Avenir* qui se charge de déclarer que toutes ces nouvelles sont « d'indigestes faussetés. » L'*Avenir* est trop directement intéressé dans ces questions pour que ses oracles soient acceptés sans bénéfice d'inventaire.

**

On annonce pour cette semaine, à Mâcon, des expériences afin d'essayer le nouveau canon en acier fondu au Creuzot. Le maréchal de Mac-Mahon y assisterait.

**

On écrit de Versailles à l'Agence Havas : On signale de nombreux incendies dans la province de Constantine.

Les dégâts signalés sont immenses. Plusieurs fermes importantes sont menacées. Des troupes ont été envoyées au secours de Philippeville.

**

La *Liberté* a raison de mettre ses lecteurs en garde contre les fausses nouvelles que certaine presse multiplie au sujet du prochain rétablissement de la Monarchie.

On fait voyager à tort et à travers des négociateurs, qui sont demeurés chez eux, et l'on colporte des propos qu'ils n'ont pas tenus.

La réserve est d'autant plus nécessaire que la *Liberté* elle-même, tout en voulant prévenir les autres, n'a pas échappé aux inexactitudes qu'elle redoute.

Elle confond l'honorable M. Lucien Brun, député de l'Ain, et l'un des plus éminents représentants de nos opinions à l'Assemblée, avec M. Charles Brun, député du Var, et républicain peu connu.

**

Le préfet maritime de Brest, investi des pouvoirs qu'il tient de l'état de siège, auquel est soumis l'arrondissement de Brest, a interdit une conférence que M. Rousseau, député de la gauche radicale, se proposait de faire dans la salle de la Bourse.

M. Rousseau devait, paraît-il, examiner la question de savoir « quels sont les moyens de renverser le gouvernement du 24 mai ? »

**

Le préfet de la Gironde a interdit les courses de taureaux dans toute l'étendue de son département, attendu que ces courses sont contraires aux mœurs de la population et à l'esprit des lois.

**

ALSACE-LORRAINE.

On écrit de Metz, le 28 août :

Le conseil général du Cercle de Metz était convoqué aujourd'hui, 28 août 1873, à la Présidence, à midi.

Le comte d'Arnim, président du Cercle, a dit que la séance était ouverte et qu'il allait recevoir le serment de chacun de ses membres, et en a lu la forme.

Le premier membre appelé, par sa lettre alphabétique, était M. Abel, avocat ; il a dit qu'il ne pouvait pas prêter le serment et a voulu développer ses raisons.

Le comte d'Arnim a répondu qu'il ne pouvait pas permettre ces explications, et que si M. Abel refusait le serment, il devait sortir aussitôt de la salle.

Immédiatement vingt-deux membres déterminés à suivre l'exemple de M. Abel se sont levés et l'ont suivi.

Dix seulement ont prêté le serment. Le conseil général de la Basse-Alsace a procédé également à la formation de son bureau.

Sur 32 membres, 25 se sont présentés qui ont prêté le serment réglementaire.

**

LE CHOLÉRA AU HAVRE.

D'après des notes échangées à la dernière séance de l'Académie de médecine, l'apparition du choléra en France ne fait plus de doute. En ce moment il sévit au Havre, où plus de vingt malades ont succombé à l'hôpital.

Les symptômes sont des plus caractéristiques : refroidissements, vomissements abondants, selles tenant en suspension des flocons muqueux, cyanose, crampes, etc.

En ville, la mortalité a été également considérable, mais on n'en connaît pas le chiffre exact. Huit militaires ont été frappés le 16 août, et trois en sont morts dans la même journée ; ils n'ont été malades que quelques heures. Le caractère épidémique est établi par le fait que quatre personnes sont mortes dans une famille, et trois dans une autre. Cependant l'épidémie tend à décroître.

**

Un rapport, publié par la police de Londres, porte que, dans le courant de l'année 1872, cent dix-huit personnes ont été tuées, et 2,677 blessés plus ou moins grièvement dans les rues de la capitale par des voitures.

**

AFFAIRE RANC.

Plusieurs journaux ont annoncé que le procès Ranc devant s'ouvrir le 15 septembre, un certain nombre de députés étaient assignés comme témoins, et que le défenseur devait même demander l'audition de M. Thiers. Or, à moins que M. Ranc ait l'intention de se présenter aux débats, ce que personne ne sait encore, il sera jugé par contumace, et, dans ce cas, l'article 176 du Code de justice militaire dispose que :

1° Les témoins ne sont pas entendus aux débats, mais lecture est donnée de leur déclaration écrite.

2° Aucun défenseur ne peut se présenter pour l'accusé.

Si le procès a lieu de cette façon, il ne durera certainement pas plus d'une séance, et sera peu intéressant.

**

AFFAIRE BAZAINE.

Rien ne serait encore définitivement arrêté quant au choix de la ville où siégera le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine.

Ce qu'il est permis de dire, c'est que, sans discontinuer les préparatifs déjà commencés à Compiègne, une commission militaire a été chargée de visiter le Grand-Trianon, et de rendre compte au ministre de la guerre des économies qui pourraient résulter d'une installation du 1^{er} conseil de guerre à proximité de Versailles.

D'après le *Figaro*, l'aménagement du local, pour lequel on eût dépensé plus de 44,000 francs à Compiègne, ne coûtera pas plus de 4,000 francs ; l'entreprise des travaux est déjà donnée.

On évite ainsi des frais considérables de déplacement.

Les débats, qu'on en ait dit, ne dureront pas plus d'un mois, le maréchal de Mac-Mahon tient beaucoup à ce que le procès soit terminé avant la rentrée de la Chambre.

**

UN DOCUMENT SINGULIER.

Un ouvrage publié à Londres en 1867, sous le titre : *Lettres et correspondances de Th. Slingby-Duncombe*, donne des détails assez curieux et peu connus sur les rapports qu'eurent le défunt duc de Brunswick et Napoléon III, alors que celui-ci n'était que prétendant.

L'Anglais Slingby-Duncombe était un

ami du comte Dorsay et, soit par intérêt, soit par une sorte de fantaisie romanesque, il travailla une partie de sa vie à servir la cause de prince Napoléon et du duc dépossédé de Brunswick.

Ce fut lui qui eut le premier l'idée de faire servir l'énorme fortune du « duc aux diamants » aux projets de Napoléon, qui, de son côté, s'engageait à rétablir le duc dans ses Etats, et à favoriser l'unification de l'Allemagne.

Dans le but d'amener une entente entre les deux prétendants, M. Duncombe envoya en 1845 son secrétaire particulier, M. Smith, à Ham, où le prince Napoléon était détenu. Smith eut une longue conversation avec le prince, qui signa la convention suivante :

« Nous, soussignés, duc de Brunswick, et prince Louis Bonaparte, convenons de ce qui suit :

» Art. 1^{er}. Nous promettons et jurons sur notre honneur et sur le saint Evangile d'une part, de rétablir le duc de Brunswick dans son duché, et, si cela est possible, de faire une Allemagne nationale unie, et de lui donner une constitution répondant aux progrès et aux besoins de l'esprit du temps ; d'autre part, d'assister le prince Napoléon dans son dessein de rendre à la France l'exercice de sa souveraineté nationale, telle qu'elle a été reconnue en 1830, afin que le pays puisse, en toute liberté, décider sur la forme de gouvernement qui répond le mieux à ses intérêts.

» Art. 2. Celui de nous qui arrivera le premier au pouvoir suprême, sous quelque titre que ce soit, s'engage à fournir à l'autre les subsides nécessaires en argent et en armes pour atteindre son but, et non-seulement à autoriser l'emploi d'un nombre voulu de volontaires, mais à en faciliter l'enrôlement de toutes manières.

» Art. 3. Tant que l'exil pèsera sur nous, nous nous engageons à nous prêter assistance dans chaque occasion quand il s'agira de rentrer dans la possession des droits politiques qui nous ont été violemment enlevés. Si l'un de nous réussit à rentrer dans son pays, il s'engage à soutenir par tous les moyens la cause de son allié.

» Art. 4. Nous nous engageons, en outre, à ne jamais signer ni promettre une abdication, ni un renoncement au détriment de nos droits politiques. Chacun de nous doit à l'autre conseil et appui dans toutes les circonstances de la vie.

» Art. 5. Si à l'avenir et dans la pleine jouissance de notre liberté, nous devons juger opportune une modification quelconque de cette convention, c'est-à-dire une modification exigée par notre situation respective et nos intérêts communs, nous nous engageons à ne la faire qu'en commun et à réviser ensemble les stipulations de ce contrat pour en écarter les clauses defectueuses, effet des circonstances dans lesquelles il a été rédigé. »

Le contrat fut signé par le comte Dorsay et par M. Smith. Ce dernier est le même qui était chargé d'administrer la fortune du duc et a reçu un million pour sa part de l'héritage. On sait qu'un premier testament, fait en 1865, léguait au prince impérial toute la fortune du duc de Brunswick. Mais ce dernier a fait comme la fortune et s'est éloigné des Bonaparte au moment où ses millions auraient été plus que jamais les bienvenus.

LA CHERTÉ DU PAIN.

Le gouvernement, ainsi qu'on devait s'y attendre, n'a pas tardé à se préoccuper sérieusement des causes qui avaient amené la subite cherté du pain et des moyens d'y remédier ; la plus légère augmentation sur le prix de l'aliment qui forme en France la base de la nourriture populaire peut avoir de grandes conséquences politiques ; on sait avec quel empressement l'esprit de parti sait exploiter l'émotion que la crainte d'une disette fait naître dans le public ; quoi qu'il n'y ait pas de disette à craindre, ainsi que nous l'avons établi avant-hier, les journaux étrangers commencent à répandre des bruits fâcheux.

Nous avons lu dans le dernier numéro du *Times* qu'une certaine agitation régnait dans les faubourgs de Paris.

Le fait est complètement faux ; mais si l'administration était restée indifférente, on n'aurait pas manqué de rejeter sur elle toute la responsabilité de la crise, et les excitations de la presse radicale venant en aide, l'agitation imaginée par le correspondant du *Times* n'aurait pas tardé à se produire.

Le gouvernement dispose de deux moyens puissants pour conjurer les crises de cette nature. Ces deux moyens consistent à favoriser l'importation des céréales de provenance étrangère et à diminuer les tarifs de transports sur les chemins de fer.

Depuis l'abolition de l'échelle mobile décrétée sous l'Empire, nos marchés ont toute facilité pour s'approvisionner de blés à l'étranger, et le retour des terribles famines d'autrefois n'est plus à redouter.

Malheureusement, la singulière politique commerciale de M. Thiers avait eu pour premier résultat de nous retirer en partie les avantages de cette sage mesure. L'Amérique nous fournit, avec la Crimée, la plus grande partie de nos blés d'exportation. M. Thiers ayant, par la surtaxe de pavillon, causé le plus grave préjudice à la marine américaine, le gouvernement des États-Unis, usant de représailles, a imposé des droits très-forts sur les navires qui viennent charger les blés américains destinés à la France.

M. de Noailles, notre représentant à Washington, a été chargé d'entamer des négociations diplomatiques pour obtenir l'abolition de ces droits qui entravent les approvisionnements du commerce, et on ne doute pas du succès de ces négociations, que facilitera l'abandon des lois protectionnistes voulues par l'ancien Président de la République.

Une fois arrivés dans nos ports, les blés étrangers sont transportés par les chemins de fer sur les marchés de l'intérieur ; pour que ces arrivages amènent la baisse, il faut que le prix des blés d'exportation soit inférieur à celui des blés indigènes, et cet abaissement des prix ne peut résulter que d'une réduction générale des tarifs de transports. Dans toutes les crises précédentes, le ministère du commerce est intervenu dans ce but auprès des grandes Compagnies, qui n'ont jamais hésité à accorder les diminutions de tarifs, car l'augmentation des transports compense pour elles et au-delà la réduction des prix. Les directeurs des six grandes Compagnies, convoqués au ministère, ainsi que nous l'avons annoncé, ont, nous assure-t-on, immédiatement accédé à la demande de l'administration.

Ainsi, tout ce que pouvait faire l'intervention gouvernementale a été fait. Le déficit de la récolte sera comblé dans un court délai par l'importation étrangère, et la fin de la hausse est assurée par la réduction des tarifs de transports : on pense que ces mesures produiront leur effet utile dans un mois environ, et que le prix du pain, qui paraît avoir atteint son maximum, sera descendu alors au niveau ordinaire. Si la cherté persistait après ce délai, on n'y pourrait plus voir que le résultat de la spéculation, qu'on s'est trop hâté de dénoncer.

Dans le cas peu vraisemblable où cette supposition viendrait à se réaliser, le gouvernement et les municipalités, après s'être fort sagement abstenus, suivant nous, de rien entreprendre jusqu'à présent contre la liberté du commerce, n'auraient plus à prendre conseil que de l'intérêt public. La spéculation, clairement démontrée, justifierait alors à tous les yeux le rétablissement de la taxe, et la concurrence faite par l'Etat et par les villes à l'industrie privée.

ARNOLD.

Ce que nous a coûté la République.

Les journaux républicains sont dans le marasme. Ils ont l'œil languissant, la langue embarrassée. Mélancoliques et amers, ils se demandent s'ils rêvent ou s'ils veillent ; s'il est possible qu'en si peu de temps les choses aient pris une face si différente. C'est pourtant la saison de Trouville. — Monsieur Thiers, où êtes-vous ? Où êtes-vous, saint homme de Barthélemy, vous et votre puissance épistolaire ? Qui donc habite cette année le chalet Cordier ? Personne ne répond ; l'écho est silencieux.

Il faut toutefois s'y attendre. Le désespoir rendra le nerf des beaux jours aux vaincus du 24 mai, et les prochaines élections partielles leur vont être une occasion d'éprouver leur force et celle de leurs adversaires. L'emploi qu'ils ont déjà fait, dans les élections précédentes, du nom d'Henri V, du drapeau blanc, et de l'attirail de l'ancien régime, nous en promet de belles pour la future bataille. En avant la dime, la corvée, le droit de jambage, de cuissage ; en avant l'inquisition, les billets de confession, la Société de Jésus, le diable et son train ; en avant les bilans de la Monarchie destinés à prouver, comme deux et deux font quatre, que les monarchies gaspillent, dépensent, absorbent, dévorent, tandis que les républicains économisent, capitalisent, font rendre à l'argent 100 p. 100 et transforment en rosée bienfaisante la sueur du peuple, au lieu de s'en nourrir comme ces infâmes monarchistes.

Bilan, soit. Aux républicains qui dresseront pour la première fois leurs bilans fantaisistes des dépenses de la monarchie, que les monarchistes opposent donc d'ores et déjà le tableau exact de ce qu'ont coûté à la France les républiques qu'elle a subies.

BILAN DE LA RÉPUBLIQUE.

Première République.

En argent comme en tout, la première République, qui est celle qui a le plus duré (douze ans environ), est aussi celle qui a le plus coûté à la France. Son passif dépasse cinquante milliards. Additionnons :

Emprunts forcés,	2,000,000,000 fr.
Vente de biens nationaux,	3,325,000,000
Emissions d'assignats,	47,000,000,000
Emissions de mandats,	2,407,000,000
	54,732,000,000 fr.

A ce total respectable, ajouter : 27,000 villes, bourgs, villages, hameaux, châteaux, métairies, fermes, détruits en France ou dans les colonies par la guerre civile et l'invasion étrangère, causées l'une et l'autre par la « folie furieuse » des Assemblées révolutionnaires. Pendant ces douze ans, la France a vu périr, par les proscriptions, les fusillades, les mitraillades, les noyades, la famine, les échafauds, autant que par la guerre étrangère, plus de quatre millions d'habitants, hommes, femmes et enfants.

Deuxième République.

Elle ne dure que quatre ans ; aussi elle ne dépense guère que :

7 milliards.

Rappelons :

L'impôt des 45 centimes ;
L'augmentation de la dette publique qui, de 77 millions par an sous la Restauration, de 77 millions par an sous Louis-Philippe, s'élève, sous la deuxième République, à 479 millions par an ; soit en capital 716 millions en quatre ans.

Le chiffre des hommes tués pendant les insurrections républicaines de février et de juin 1848 ne peut être évalué à moins de 20,000.

Troisième République.

Celle-ci ne dure véritablement que dix mois, du 4 septembre à la défaite de la commune.

Elle commence par continuer la guerre, alors qu'il était nécessaire de conclure la paix et possible de conclure une paix acceptable.

M. de Bismarck ne demandait à M. Jules Favre, à Ferrières, que la cession de Strasbourg et un milliard 500 millions d'indemnité.

Plus tard, la cession de l'Alsace seule et 2 milliards d'indemnité pouvaient encore sa-

tisfaire le vainqueur. Mais sans la guerre à outrance, les républicains n'étaient plus rien ; périsse la France plutôt que la République et les républicains ; et la guerre à outrance fut décrétée.

On peut donc dire que l'ambition des républicains du 4 septembre nous a coûté 450 mille hommes tués à l'armée, morts de maladies, de blessures ou de fatigues, depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 2 février 1871.

Le républicain Jules Favre, cet incomparable diplomate qui ne voulait céder « ni une pierre de nos forteresses ni un pouce de notre territoire », signe un traité qui cède à la Prusse l'Alsace et la Lorraine, comprenant 4 million 500,000 habitants.

La deuxième partie de la guerre (depuis le renversement de l'empire) augmente notre dette de 7 milliards, y compris le supplément d'indemnité réclamé par la Prusse pour la continuation de la lutte, et les dépenses sans contrôle du gouvernement imbecile de Paris ou de la dictature Gambetta.

Impossible, en outre, d'évaluer le chiffre des dommages causés par l'invasion, villes, villages ou maisons brûlés, saccagés ou détruits par les Prussiens.

Quant à l'insurrection de la Commune, faite au cri de : Vive la République ! et approuvée ou encouragée par tant de républicains de province, y a-t-il de l'exagération à dire qu'elle a fait périr au moins 30,000 Français ; qu'ayant causé la destruction d'une partie des monuments de la ville de Paris, ayant arrêté toutes les affaires, ayant entraîné des dépenses considérables pour la répression de la révolte soit à Paris, soit dans d'autres villes, elle a augmenté notre dette de 2 ou 3 milliards ?

Résumons :

Pendant les dix-huit ou vingt ans que les républicains ont mené les affaires de la France, les républicains, par leur ambition, leur despotisme, leur incapacité ou leur scélératesse, ont été cause de la mort de plus de 4 millions de Français.

Ils ont coûté à la France environ 70 milliards de francs ! (Province.)

Nouvelles extérieures.

SUISSE.

On écrit de Lucerne, le 27 août :

Le parti prussien s'agit en Suisse depuis quelque temps avec un sans-gêne qui prouve qu'il ne trouve plus nécessaire de cacher ses affiliations.

S. Exc., M. Falk, ministre de Berlin, connu par son décret d'expulsion des jésuites et par ses lois anti-ecclésiastiques, vient d'avoir une entrevue avec le fameux Augustin Keller, à Aarau, connu de même comme l'expulseur des jésuites, instigateur de la destitution de l'évêque de Bâle et chef des vieux-catholiques en Suisse. M. Keller a mis Son Excellence prussienne en rapport avec ses amis politiques, et l'entente paraît être parfaite entre eux.

On sait que, depuis les dernières victoires prussiennes, le portrait de S. M. Guillaume, empereur de l'Allemagne, brille dans la Loge d'Aarau. Mais ce qui surpasse tout, c'est que dans les nouvelles pièces d'or de 20 francs, que le Conseil fédéral vient de faire frapper, il y a trois points au centre de la guirlande de feuillages, dont le supérieur d'une forme ovale représente au moyen d'une loupe le portrait de S. M. l'empereur de l'Allemagne !

Faut-il considérer comme commentaire de ces faits l'article du *Paese* (journal de Rome rédigé par le député Lazzarini) qui a paru dans le numéro du 13 août, et où on lit textuellement :

« La Suisse marche de conserve avec l'Italie et l'Allemagne. Mêmes aspirations, même but.

« ... Le cléricalisme français, soutenu et activé par le Vatican, rend nécessaire l'alliance des puissances qui sont aujourd'hui en lutte ouverte avec l'ultramontanisme. Elles échangent donc leurs idées et établissent leur règle de conduite pour les éventualités prochaines.

« La Suisse a déclaré au gouvernement italien qu'elle entendait suivre la même voie que l'Italie et abdiquer par conséquent la neutralité, qui jusqu'ici avait fait sa sûreté, mais qui ne peut plus la protéger. Tel est le véritable état des choses. »

Nous laissons au *Paese* la responsabilité

de ses nouvelles ; mais quant aux autres faits sus-mentionnés, ils sont de notoriété publique.

ROME.

On lit dans une correspondance de Rome :

Il y a en ce moment trois questions très-graves sur lesquelles j'ai déjà appelé votre attention :

1° Les intrigues ourdies entre la Prusse, la Suisse et l'Italie, en vue d'empêcher la restauration de la monarchie nationale en France et en Espagne, et de porter les derniers coups à l'Eglise et à la papauté.

2° La pression de la Prusse en Italie pour faire adopter en entier le système allemand à l'armée italienne et à la législation.

3° La conjuration des partis avancés et de toutes les sectes réunies pour venir en aide au projet de la Prusse contre la France, mais aussi pour se défaire de la monarchie italienne.

Quelques officieux nient les trois points avec une ardeur qui les accuse ; d'autres gardent un silence qui les accuse également. Quant aux républicains, ils s'épuisent à inventer des conjurations cléricales, afin de cacher leur propre jeu.

Sans insister sur ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire au long, je le maintiens dans l'ensemble et dans le détail, et je dis que le gouvernement italien travaille dans l'ombre, tout en n'ignorant pas les dangers qui le menacent.

L'*Opinione* écrit un article dans lequel elle fait intervenir le Pape consultant au comte de Chambord des transactions au sujet du drapeau tricolore. C'est tout simplement une redite empruntée à la *Capitale*.

TROUBLES A LEIPZIG.

On télégraphie de Leipzig :

Des troubles ayant eu lieu plusieurs fois ces derniers soirs dans les quartiers excentriques, des patrouilles ont traversé aujourd'hui la ville. Les troupes ayant reçu quelques coups de pierres se sont avancées contre la foule et l'ont dispersée. Plusieurs personnes ont été blessées par les coups de crosse et de baïonnette, mais aucun coup de fusil n'a été tiré. Les troupes sont rentrées à onze heures et demie dans leurs casernements, et n'occupent plus que les principaux postes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil général d'Indre-et-Loire, dans sa dernière séance, dit le *Messenger*, a pris une décision importante relativement au pont de Port-Boulet, si malheureusement entravé jusqu'ici par des considérations que les populations intéressées sont loin de comprendre.

Enfin, il est un vieux proverbe qui dit que tout est bien qui finit bien.

L'assemblée départementale a décidé que le plan et la construction de ce pont seraient confiés aux ingénieurs de l'Etat.

Dans cette circonstance, la majorité du conseil a pris la ligne droite, et c'est la plus courte pour aller même d'une rive à l'autre de la Loire.

La question des gardes champêtres est en ce moment sur le tapis.

Les projets abondent au sujet d'une réorganisation du corps de ces intéressants auxiliaires de l'autorité municipale dont les fonctions ont une importance que personne ne méconnaît.

Parmi ces projets, il en est un qui consiste, dit-on, à faire des gardes champêtres les agents directs de la gendarmerie et non plus des maires.

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant qui émane du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer. (Loi des 27 novembre 1872 et du décret du 9 janvier 1873) :

Les anciens militaires qui touchaient un complément de pension sur la liste civile impériale, et qui se sont mis en instance près du comité supérieur conformément aux indications contenues dans les notes insérées au *Journal officiel* des 20 avril et 15 juin derniers, sont informés que des titres sur la caisse des offrandes nationales leur seront adressés d'ici au 1^{er} octobre, afin qu'ils

puissent toucher tous les arrérages qui leur seront dus à cette époque.

En ce qui concerne les blessés de la dernière guerre qui, aux termes de la loi précitée, ont droit au même complément, un avis ultérieur leur fera connaître à quelle époque il sera possible de les mettre en possession de leurs titres.

LA SAINTE CEINTURE DU PUY-NOTRE-DAME.

Le Puy était autrefois un village ressortissant du domaine des comtes du Poitou, que Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, donna aux bénédictins de l'illustre abbaye de Montier-Neuf, qui y ont eu un prieuré jusqu'à l'époque de la Révolution française.

En 1104, Guillaume IX, à la fois le bienfaiteur des églises et le scandale de son siècle par ses voluptueux déportements, leva une armée formidable pour la conquête de la Terre-Sainte; à défaut de butin et de richesses, il rapporta de son expédition un véritable trésor, au point de vue de la foi et de la piété. Le patriarche de Jérusalem lui avait donné une des ceintures de la sainte Vierge vénérées en Orient.

Le duc Guillaume, pour exposer sa précieuse relique, jeta les yeux sur la petite église du Puy, parce qu'elle était déjà le but d'un pèlerinage célèbre de Notre-Dame-du-Salut. (Mss. de Grandet: *Notre-Dame l'Angévine*.)

L'authenticité de la sainte Ceinture conservée au Puy-Notre-Dame a été attestée, depuis le XII^e siècle, par une série non interrompue de miracles éclatants, lisons-nous dans les notes de Dom F. Chamard, moine bénédictin de Ligugé.

L'affluence des pèlerins, non seulement chaque année, mais encore chaque jour, était immense. Rois, seigneurs, prélats, gens de toutes conditions viennent, dans le majestueux sanctuaire du Puy-Notre-Dame, implorer faveur et protection (1). Louis XI surtout avait une dévotion particulière pour la sainte Ceinture, et en son honneur il fonda un chapitre royal, relevant du Saint-Siège seulement, afin que nuit et jour les louanges de Dieu fussent chantées autour de la sainte relique.

Pendant les jours de terreur de la Révolution française, la Ceinture vénérée fut heureusement dérobée à la fureur des impies par un brave homme du Puy qui la remit à un ancien membre du chapitre, M. Gallais, mort curé de la paroisse, en 1824. Ce digne prêtre la présenta, comme par le passé, à la vénération des fidèles, qui comme lui reconnaissaient les fermails, donnés par Louis XI, en 1470, et les cristaux des monstrances mis en 1638 sur les conseils de l'évêque de Beauvais, grand aumônier de la reine Anne d'Autriche.

Et voilà pourquoi notre éminent prélat, M^r Freppel, a pensé nécessaire de rétablir la confrérie de Notre-Dame-du-Salut, après avoir vu répondre à son appel, dans la fête du 8 septembre 1872, plus de quinze mille pèlerins, accourus de divers points du diocèse pour vénérer l'une des reliques les plus précieuses de la chrétienté: LA SAINTE CEINTURE (2). Z. B.

PÈLERINAGE DE RUSSÉ.

Dimanche 7 septembre.

Beaucoup de personnes ignorent qu'aux portes de Saumur, à Russé, existe un antique pèlerinage.

De récentes faveurs et de nombreux miracles dans le passé recommandent à la piété des fidèles l'autel de *Notre-Dame-de-Guérison* ou, comme l'appelaient nos pères, *Notre-Dame-de-Garison*.

Nous sommes heureux d'annoncer que, sur la demande de M. le curé de Russé et de MM. les curés des environs, M^r l'évêque d'Angers vient d'approuver un pèlerinage au sanctuaire de *Notre-Dame-de-Guérison*, dans la paroisse de Russé, pour le dimanche 7 septembre.

Multiplier partout, même dans les plus modestes sanctuaires, ces élans de la prière qui sollicitent du ciel la guérison de notre pays et le retour à la paix des jours heureux, n'est-ce pas le seul espoir des cœurs chrétiens, à ce moment surtout où semble nous menacer encore, au nord et au midi de la France, un terrible fléau? N'est-ce pas excellentement aujourd'hui l'œuvre catholique, nationale et patriotique?

(1) Pèlerinage de la Sainte Ceinture au Puy. Prix 0 fr. 60.
(2) Lettre pastorale de M^r Freppel réglant les pèlerinages diocésains.

L'exercice du pèlerinage aura lieu le dimanche soir 7 septembre, à 3 heures 1/2. La statue vénérée de Notre-Dame-de-Guérison sera transportée solennellement de l'Eglise paroissiale au lieu de la réunion. Après la procession, les vêpres de la Nativité de la Sainte-Vierge seront chantées, en plein air, par MM. les curés des environs et leurs paroissiens. Puis, sermon et salut solennel. Les chants du pèlerinage seront dirigés par M. l'abbé Bassi, curé de Varennes.
Dieu sauve la France!

Les personnes qui désireraient prendre part au pèlerinage sont priées d'en donner promptement avis chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, Saumur, afin de pouvoir organiser, s'il y a lieu, le service d'un ou plusieurs omnibus.

Y aura-t-il du gibier cette année? Le Midi de la France dit non, les départements du centre disent oui. Qui a tort? qui a raison? C'est ce que nous saurons le premier septembre prochain.

Quoi qu'il en soit, on estime que les permis de chasse délivrés cette année dépasseront d'un tiers le chiffre de ceux qui ont été octroyés en 1872.

A quoi cela tient-il? A ce que les permis ont été remis à leur ancien prix de 25 fr., et puis un peu aussi à ce que la poudre de chasse est abordable aujourd'hui pour les plus modestes disciples de Saint-Hubert.

Le gibier ne s'en trouvera peut-être pas mieux, mais on peut parier à coup sûr que le fisc ne s'en trouvera pas plus mal.

Nick, l'astronome de Périgueux, nous fait connaître ainsi qu'il suit les probabilités du temps pour le mois de septembre:

« Les conditions astronomiques varient peu, le mois de septembre aura une certaine analogie avec le mois précédent.

» Bourrasque dominant sur la zone supérieure (Ecosse, Norvège).

» Temps assez beau sur la France et sur les pays limitrophes. Radiation solaire assez vive, avec orages violents, principalement du 1^{er} au 9 et du 14 au 24. Grêle, trombe d'eau, ravines à redouter. Nuits fraîches (2^e et 3^e dizaines). Défaut d'humidité là où les grains orageux ne sévirent pas, notamment sur le Midi. Epidémies.

PRIX DE LA VIANDE.

A partir du 1^{er} septembre, le veau se vendra, dans les boucheries de Saumur:

1^{re} catégorie, 2 fr. le kilogr. au lieu de 4 fr. 80;

2^e catégorie, 4 fr. 80 le kilogr.;

3^e catégorie, à prix débattu.

Le bœuf et le mouton resteront aux prix où ils sont actuellement.

ASSEMBLÉE DE SAINT-FLORENT.

Le maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent donne avis que la deuxième Assemblée de Saint-Florent aura lieu le dimanche 7 septembre prochain.

Faits divers.

Le vent qui soufflait en tempête, il y a huit jours, a failli amener une épouvantable catastrophe à la fête de l'Exposition de Lyon.

M. Poitevin devait faire une ascension aérostatique. Vers deux heures et demie de l'après-midi, au moment où le ballon était gonflé et prêt à partir, les passagers se disposaient à monter dans la nacelle, un violent coup de vent ébranla cette énorme masse.

Six ou sept hommes qui retenaient les cordages furent enlevés de terre.

Deux étaient pris par le cou dans les mailles du filet: ils allaient infailliblement périr, lorsque, fort heureusement pour eux, le ballon fut lancé contre un bec de gaz et fendu en deux.

Hommes, ballon, filet, nacelle et cordages, tout retomba à terre au milieu des cris d'effroi de la foule.

M. X..., riche négociant dans le quartier du Palais-Royal, a une fille de 18 ans, sujette à des accès de somnambulisme.

Par mesure de précaution, la femme de chambre couche dans une pièce voisine.

L'avant-dernière nuit, la femme de chambre fut réveillée par le bruit de la porte de sa jeune maîtresse. Elle se leva et pénétra dans sa chambre: elle n'y était pas. Le père, prévenu par elle, parcourut toute la maison sans trouver la trace de sa fille. Il monta jusqu'aux combles. La fenêtre, donnant sur une large gouttière, était ouverte. Il s'y engagea et aperçut sa fille qui revenait, une bougie allumée à la main. A sa vue, il faillit pousser un cri. Se contenant aussitôt et frappé de la fixité de son regard, il repassa par la fenêtre; sa fille le suit; il descend, et la somnambule, muette comme un fantôme, descend après lui.

Rentrée dans sa chambre, elle se coucha.

Le comité de la viande de cheval publie les renseignements suivants:

Pendant le premier semestre 1867, on a livré à la consommation, à Paris, 893 chevaux, ânes et muets, qui ont donné 466,030 kil. de viande. Pendant le premier semestre 1870 (avant la guerre), 4,992 animaux ont donné 366,440 kil. Enfin, pendant le semestre correspondant de 1873, on a livré à la boucherie 5,486 animaux, qui ont fourni 883,840 kil. de viande, non compris le cœur, la foie, la cervelle, la langue, etc., qui sont consommés comme ceux du bœuf. On constate le même progrès en province.

Les chevaux de boucherie sont payés en moyenne 125 à 150 fr. environ. La nouvelle industrie augmente donc la valeur des chevaux usés et non malades de plus de 100 fr.; de sorte que la fortune publique de la France se trouve accrue de 400 millions environ par l'admission de la viande de cheval dans l'alimentation publique.

Le tribunal civil d'Aurillac vient de prononcer plusieurs condamnations contre plusieurs individus qui avaient empoisonné des cours d'eau avec de la chaux ou autre drogue pour en faciliter la pêche. On ne saurait être trop sévère pour de pareilles contraventions, d'ailleurs prévues par la loi, et qui dénotent chez ceux qui s'en rendent coupables autant d'imprévoyance que de sauvagerie.

Le *Figaro* publie l'apologue suivant qui, dit-il, lui est communiqué:

Monsieur Thiers dînait, l'autre jour, Chez Barthélemy Saint-Hilaire. L'ex-président et son compère Couvaient d'un long regard d'amour Un cardinal de l'onde amère Qu'on allait manger à son tour. Tout à coup le homard s'agite Et, d'un geste noble et galant, Tend sa patte à l'ex-président Devant l'assistance interdite. Monsieur Thiers demanda pourquoi Le homard était si courtois? — Vous voulez que je sois sincère, Répondit d'un air gracieux Le homard révérencieux. Eh bien! monsieur, je vous vénère, Car, — et j'en suis tout orgueilleux, — A la fin de notre carrière Nous devenons rouges tous deux.

ARTICHAUT DE BEAULIEU

LE PLUS GROS ARTICHAUT CONNU.

La variété dont je vais parler est probablement celle qui donne les plus fortes inflorescences. Nous en avons récolté, dont une seule tête, qui pesait 4 kilogrammes 220 grammes, mesurait 90 centimètres de circonférence.

Voici comment je l'ai obtenue:

C'était en 1865. Je fis un semis de graines d'artichaut, qui me fournit les résultats les plus singuliers.

Chaque sujet provenant de ce semis constituait une variété; les têtes ne se ressemblaient pas: les unes pointues, les autres camuses, avec ou sans piquants, vertes ou violettes, présentant des nuances plus ou moins foncées. Mais au milieu de ces variations, mon attention fut particulièrement attirée par un sujet aux longues et larges feuilles, d'une vigueur remarquable. J'étais impatient de voir la pomme sortir et se développer. En l'examinant avec attention, il

me sembla reconnaître une disposition inusitée qui me paraissait d'un bon augure; je dois dire que, loin d'avoir été déçues, mes espérances ont été dépassées: il produisit une tête que, sans exagération, je puis qualifier de *phénoménale*. La première que j'ai récoltée mesurait 72 centimètres de circonférence, et pesait 875 grammes.

Ce résultat me paraissait plus que satisfaisant; je ne pensais pas qu'il me fût possible d'obtenir encore mieux: je me trompais.

Je fis enlever les oëilletons de la souche mère, pour les planter ailleurs. Sur ces mêmes oëilletons, j'ai récolté des pommes mesurant chacune 90 centimètres de circonférence, et qui, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, pesaient 4 kilogrammes 220 grammes.

Cette variété d'artichaut a-t-elle dit son dernier mot? Ne peut-elle pas donner des produits dépassant ceux qu'elle m'a déjà donnés? Je ne suis pas éloigné de le croire, car le semis des graines, la plantation des oëilletons se sont faits dans des conditions assez défavorables, dans le jardin du presbytère de la paroisse de Mac-Latour, dont j'étais alors le curé. J'avais trouvé le sol de jardin complètement épuisé; je l'avais engraisé, il est vrai; mais, outre son épuisement, il avait encore un défaut capital pour la culture de l'artichaut, qui demande une terre profonde, afin que ses racines, grosses et longues, s'y développent et s'y étendent à leur aise. Ce sol à tout au plus, en épaisseur, de 20 à 25 centimètres de terre arable; au-dessous, on ne trouve que des pierres et de la terre glaise, qui constituent le sous-sol.

Dans ces conditions, je suis arrivé à des résultats inespérés. Suis-je téméraire, en pensant qu'on aurait chance d'obtenir encore mieux, dans un terrain plus propice, plus favorable à la culture de cette plante?

L'artichaut de Beaulieu végète avec vigueur; ses feuilles, d'un vert foncé, sont larges et longues. Il me paraît très-rustique; de toutes les variétés que j'ai obtenues de semis, c'est la seule que j'ai pu conserver pendant le rigoureux hiver de 1868. La tige qui supporte les pommes est courte, grosse et trapue; on peut dire que c'est une variété naine.

Les pommes formées sont d'un vert clair, quoique presque violettes à leur naissance; à mesure qu'elles se développent, cette couleur disparaît, pour ne laisser de traces que sur les bractées les plus basses.

Les bractées (feuilles de la pomme) sont grosses et charnues; le fond est également très-gros, charnu et épais.

La saveur particulière de ce produit plaît beaucoup et est très-estimée des gourmets. J'ai déjà dit quelle en est la grosseur, quel en est le poids. Il ne faut pas songer à placer plusieurs têtes dans un même plat; une seule suffit, en même temps qu'elle est l'ornement d'une table bien servie.

Un examen attentif de ces produits, fait par des juges compétents, a démontré qu'ils constituent une nouvelle et très-méritante variété.

Comparé au gros artichaut de Bretagne, l'artichaut de Beaulieu donne autant de pommes que ce dernier; mais une seule de celui-ci pèse autant que cinq de celui-là. Tout naturellement, j'ai cherché à multiplier cette espèce, et je suis à même aujourd'hui d'en fournir à tous ceux qui m'en demandent.

Une variété d'artichaut se reproduit rarement franche de graines, tandis que les oëilletons donnent toujours invariablement la même variété.

Les plantations de juillet, d'août et de septembre sont préférables à celles du printemps, et nous donnent leurs produits tout aussitôt.

Les sujets qui n'ont atteint que la moitié de leur développement se conservent mieux pendant l'hiver; ceux qui sont tout à fait formés sont plus exposés à périr, fait qui, du reste, se présente sur d'autres plantes potagères, pour les choux notamment. Ainsi, tandis qu'un chou non pommé brave la gelée, celui qui est pommé ne peut supporter l'hiver.

L'artichaut peut être cultivé en France dans les régions les plus froides; ce qu'il craint le plus, ce n'est pas la gelée, mais bien un excès d'humidité. Les soins qu'on lui donne pendant l'hiver, les précautions qu'on prend pour le conserver, lui sont plus nuisibles qu'utiles.

On trouvera, dans mon *MANUEL PRATIQUE D'HORTICULTURE* — prix 3 fr. (ouvrage honoré de la souscription de M. le Ministre de l'Agriculture), un moyen simple, facile, effi-

cace, nullement dispendieux, pour préserver cette plante de l'humidité et du froid.

L'Abbé MORLION, Prêtre, Propriétaire à Beaulieu (Corrèze). (Voir aux Annonces.)

Pour les articles non signés: P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 29^e fascicule, DEV à DIS est en vente.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème: Jeanne la Flamme (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le

langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CABRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'Histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemarinier, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M^{me} Cavelier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIERE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalschiere Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acridités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N^o 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la *Revalschiere Du Barry*. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalschiere* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La *Revalschiere* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt: à Saumur, chez M^m TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 1/2 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 95	»	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	285	»	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	83 66	»	35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	422 50	2 50	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	390	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill. et.	417 50	»	»
5 % Emprunt 1871	92 05	»	07	Crédit foncier d'Autriche	870	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 47	»	02	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	5	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	91 47	»	02	Est, jouissance nov.	513 75	»	1 25	Orléans	275 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	912 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	271	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	410	»	»	Midi, jouissance juillet.	396 25	2 50	»	Est	270	»	»
— 1865, 4 %	445	»	50	Nord, jouissance juillet.	1010	»	5	Nord	279	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	283 50	»	25	Orléans, jouissance octobre.	851 25	1 25	»	Ouest	271 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	335	»	»	Midi	270 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4286	10	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charantes	256	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	343	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	715	»	»	Vendée	238 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	5	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS
8 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 31 s.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE PIÈCE DE TERRE
Nommée CHATEAU-GAILLARD,
Située à Champigny-le-Sec,
Avec CAVES.

Contenant 1 hectare 76 ares, joignant la route de Fontevault;
Et divers autres MORCEAUX DE TERRE ET VIGNES, situés aux Rochettes, aux Gardes et en Charrippe, communes de Dampierre et de Souzay, contenant 1 hectare;
Le tout appartenant aux époux Maurice Vallet.

Pour plus de détail, voir les placards affichés.
S'adresser, pour traiter, soit à M. EPOUDRY, géomètre-expert à Brézé, soit audit M^e HACAULT, notaire.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le dimanche 7 septembre 1873, à midi, dans une maison située à Saint-Cyr-en-Bourg, rue Foucault, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} Marie Deslandes.

ON VENDRA: Armoires, buffets, luche, lits, couvertes, linge, garde-robe et autres bons objets.
Ou paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE
En un ou deux lots,

108 PEUPLIERS SUISSES
ET 18 PEUPLIERS

Le tout prairie de Nonnes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
S'adresser à M. DE LA FRÉGOLIERE, au château de Saint-Florent, ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1874.

LA FERME DE LA SAGETTERIE
Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

LA FERME DE LA CHIPAUDIÈRE
Même commune.

S'adresser à M. DE LA FRÉGOLIERE, au château de Saint-Florent, ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

A VENDRE
D'OCCASION,

UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent;
DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.
S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n^o 71.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,
UNE MAISON
AVEC BEAU MAGASIN,
Située à Saumur, rue de la Tonnelle,

Actuellement occupée par M. Collas, sabotier.

S'adresser à M. PINEAU GARDON, quai de Limoges, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (272)

A VENDRE
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

M. BODIN-COINDREAU prévient MM. les fournisseurs qu'il ne paiera pas les dettes de M. BODIN JOUIN, son père, demeurant chez M. Deaunay-Dupuis, commune de Villeberrier. (355)

A VENDRE

D'OCCASION,
BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

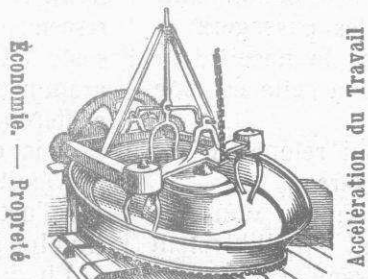
AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.
Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

M. E.-F. FAVREAU
MÉDECIN-VÉTÉINAIRE,

Prévient le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Turc, chez son frère, M. MERCEAU.

PÉTRIN MÉCANIQUE
(système breveté s. g. d. g.)



J.-C. TRIAUT, boulanger, Fabricant, rue des Faures, 55. — Bordeaux.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ARTICHAUT DE BEAULIEU

LE PLUS GROS DES ARTICHAUTS CONNUS.

Une seule tête ou pomme pèse 1 kilogramme 220 grammes, mesure 90 centimètres de circonférence.

Un cailleton, 5 fr.; — six cailletons, 18 fr.

Envoi franco, jusqu'à domicile, sur demande affranchie, accompagnée d'un mandat de poste. — Adresser les demandes à M. l'abbé MORLION, prêtre, propriétaire à Beaulieu (Corrèze). (353)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatils. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Etranger. A Saumur: pharmacie Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 57, rue Beaurepaire. (233)



ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais
DOSAGE GARANTI
5 à 60/0 d'azote; 10 à 12 0/0 d'acide phosphorique assimilable
Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy
FACILITÉ DE Paiement
Th. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.